Déclaration liminaire CGT - Comité social territorial central 16 novembre 2026

Madame la Présidente, monsieur le secrétaire générale adjoint, monsieur le directeur des ressources humaines, mesdames et messieurs de l'administration.

Cette séance se tient dans un contexte social particulièrement tendu, pour ne pas dire insurrectionnel, que l'exécutif parisien ne peut ni ignorer ni minimiser. La jeunesse de ce pays a su montrer un cap à travers ses revendications pour pouvoir étudier dignement dans un pays où les politiques confondent depuis maintenant trop longtemps « servir » et « se servir ». La Macronie a fait le choix de répondre par une répression massive, il a été décidé au plus haut niveau de l'état de mutiler des adolescents, de les tabasser, de les rafler, de les menacer quoi qu'il en coûte pour préserver les intérêts de la classe bourgeoise et du MEDEF. Depuis la rentrée, les salariés de ce pays, du public comme du privé, associés au mouvement de la jeunesse, se mobilisent massivement pour leurs salaires, leurs conditions de travail, leurs services publics et leur protection sociale. Les journées du 29 septembre, du 17 octobre et du 5 novembre ont démontré, par leur ampleur, que la colère est profonde et durable. Les agents de la Ville de Paris ont pris toute leur part dans ce mouvement, et les syndicats CGT du Comité de la Ville de Paris s'en félicitent.

Cette mobilisation a pourtant été entravée là où elle s'exprimait avec le plus de force. À la DCPA, au service du chauffage, des agents engagés dans le mouvement ont vu leur droit constitutionnel de grève bafoué : la direction a eu recours à des entreprises privées pour casser la grève et neutraliser son effet. Nous le disons clairement : remplacer des grévistes par des prestataires extérieurs pour vider leur action de sa portée est interdite par la loi et c'est une atteinte inacceptable à un droit fondamental. Qu'une telle pratique puisse avoir cours dans une collectivité dirigée par une majorité qui se réclame de » la gauche » nous démontre encore une fois que gauche et droite du Capital feront systématiquement corps contre les intérêts de la classe ouvrière.
Les syndicats CGT du Comité de la Ville de Paris exigent des explications précises sur les conditions de ce recours au privé, sur les responsabilités engagées, et continueront de combattre contre toutes celles et ceux qui entravent le droit constitutionnel de grève.

Au moment où se tiendra le Conseil de Paris, du 17 au 20 novembre 2026, une question centrale sera tranchée : celle de la prise en charge de la prévoyance santé obligatoire à compter de janvier 2027. En l'état, la proposition de l'exécutif n'est pas à la hauteur. Les agents n'ont pas à financer, sur des salaires déjà rongés par l'inflation et le gel du point d'indice, une protection que la loi rend obligatoire. Les syndicats CGT du Comité

de la Ville de Paris revendiquent une prise en charge à 100 % par l'employeur, pour tous les agents de la collectivité, quel que soit leur statut, leur grade ou leur direction d'affectation. Il est urgent que l'exécutif revoie sa copie avant les débats et le vote.

La CGT sera au rendez-vous de la journée de grève du 17 novembre prochain, jour d'ouverture du Conseil de Paris, pour amplifier le mouvement partout où cela sera possible. Ce n'est pas un hasard de calendrier : c'est un message adressé directement à l'exécutif parisien.

Le Maire de Paris n'hésite pas à donner des leçons au gouvernement, en affirmant que celui-ci doit répondre aux revendications de la jeunesse. Nous partageons l'idée qu'en démocratie un gouvernement doit écouter celles et ceux qu'il gouverne et leur répondre. Mais cette exigence vaut aussi pour la Ville : Emmanuel Grégoire doit répondre aux revendications des personnels dont il a la charge. On ne peut pas réclamer à l'État ce que l'on refuse à ses propres agents, c'est la morale à géométrie variable, Monsieur le Maire de Paris joue les Tartuffe : vertueux en public, quand il s'agit de faire la morale à Macron, mais sourd et muet dès que les revendications frappent à la porte de l'Hôtel de Ville.

Enfin, quelques mots sur l'organisation des élections professionnelles, qui doivent se tenir du 3 au 10 décembre 2026. Le bilan de leur préparation est accablant :

- 10 000 boîtes mail @paris.fr inactives ;
- 10 000 boîtes mail @paris.fr attaquées et bloquées ;
- une panne mondiale de Microsoft ;
- des informations erronées diffusées par certaine direction de la Ville aux agents sur les modalités de vote, comme à la DPE pour ne citer qu'elle.

Face à ce constat, vous vous obstinez à imposer le vote exclusivement par voie électronique. Ce faisant, vous sabotez des élections qui sont celles des personnels et de leurs représentants, et vous mettez en péril leur légitimité et le niveau de participation. Nous le disons sans détour : vous nous volez nos élections. Les syndicats CGT du Comité de la Ville de Paris revendiquent que des modalités de vote fiables et accessibles à tous les agents soient garanties, y compris par le vote à l'urne, et que la Ville assume pleinement la responsabilité de la situation actuelle, à 15 jours du début du scrutin.

La CGT attend évidemment une réponse politique sur l'ensemble de ces questions.